

JUILLET 2025



AVIS
PORTANT SUR LE
BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE
MARTINIQUE
POUR L'EXERCICE 2025
PLÉNIÈRE DU 22 JUILLET 2025

Plus d'informations sur notre site | www.cesecem.mq



Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L 4241-1 et L 4241-2 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et à la mise en place du Conseil économique, social, environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique (CÉSECÉM)

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Vu le décret n°2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2022-1386 du 31 octobre 2022 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation de Guyane et de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 03 juillet 2025 sollicitant un avis sur le budget supplémentaire de l'exercice 2025 de la Collectivité Territoriale de Martinique.

1- LES PRINCIPALES DONNÉES DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE :

Pour rappel, le budget supplémentaire 2025 a pour vocation :

- De reprendre les résultats et les restes à réaliser en dépenses et en recette, au 31 décembre de l'exercice 2024
- De procéder à des ajustements, à des virements de crédits entre chapitres budgétaires, à des inscriptions nouvelles éventuellement en fonction de l'utilisation des crédits depuis le début de l'exercice.

S'agissant du budget principal, les restes à réaliser au 31-12-2024 en recettes (investissement et fonctionnement) s'élèvent à **39 868 318.94 €**.

Les restes à réaliser au 31-12-2024 en dépenses (investissement et fonctionnement) sont de **74 980 241.26 €**.

A l'occasion du vote de ce budget supplémentaire la collectivité procédera également à :

- *Des ajustements budgétaires* en recettes, pour un montant de 122 452 876.35 € ;
- *Des ajustements budgétaires en dépenses* pour un montant de 122 452 876.35 € ;
- *L'affectation du résultat* de l'exercice 2024 pour un montant de 32 729 869.01 €.

S'agissant du budget annexe du laboratoire territorial d'analyses (LTA)

Le résultat net de clôture de +916 985.61€ servira à :

- Diminuer de 265 921 € la subvention de fonctionnement de ce budget annexe ;
- Diminuer la dotation d'investissement prévue de 516 370€.

S'agissant du budget annexe du BGPISE

Le résultat net de clôture est de 296 147.50 €.

Il est proposé une diminution de la subvention versée par le BP 2025 de 906 000€ prenant en compte la perception par la structure de la somme de 1 100 000€ correspondant à la régularisation des frais de facturation d'eau pour la période 2023-2024.

S'agissant du budget annexe du THD

Le résultat net de clôture est de 3 936 259.22€.

2-PRESENTATION GENERALE

Le Budget Supplémentaire (BS) 2025 de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) s'inscrit dans un contexte financier tendu, marqué par la baisse continue des dotations de l'État, l'alourdissement des charges sociales, la nécessité de maintenir un niveau d'investissement soutenu et l'exigence croissante d'une réponse publique adaptée aux besoins du territoire.

À ce titre, plusieurs points appellent une lecture attentive et critique :

1-Un contexte financier structurellement dégradé

Le BS 2025 intègre un déficit de fonctionnement 2024 de plus de 26 M€, certes compensé par un résultat cumulé positif, mais révélateur d'un déséquilibre préoccupant des charges de gestion courante.

Les diminutions de recettes récurrentes, notamment sur la TVA reversée, la DGF ou la DCRTP, soulignent la vulnérabilité financière de la CTM face à des ressources nationales en décroissance et peu prévisibles.

Recommandations :

- Renforcer le plaidoyer national pour la révision des modalités de compensation financière de l'État aux collectivités ultramarines, mieux tenir compte des réalités territoriales spécifiques.

2 -Un effort d'investissement soutenu mais hétérogène

Le BS 2025 porte l'enveloppe d'investissement à plus de **79 M€**, soit un maintien significatif dans un contexte budgétaire contraint.

Ce volume est réparti sur plusieurs axes : éducation, infrastructures routières, transition énergétique, culture, aménagement du territoire et soutien économique.

La CTM fait le choix d'un maintien d'un haut niveau d'investissement (plus de 79 M€), ce qui contribue positivement à la commande publique et au soutien de l'économie locale.

Toutefois, certaines programmations manquent de lisibilité stratégique, et l'empilement de petites opérations (ex. aides ponctuelles, travaux sectoriels dispersés) rend difficile l'évaluation d'un impact global structurant.

Ainsi le CÉSECÉM note l'absence récurrente d'appels d'offres dans le secteur de la formation professionnelle.

À l'inverse, des programmes de long terme (ex. infrastructures scolaires, rénovation du réseau routier) auraient mérité une meilleure hiérarchisation des priorités.

L'accent mis sur établissements scolaires (4,5 M€ de travaux complémentaires) répond à un besoin identifié, tout comme le soutien au Conservatoire (5,6 M€).

Si le CÉSECÉM note une évolution favorable de la section de fonctionnement avec une augmentation de 3,6M€ pour les AE destinées aux collèges et lycées

publics, il constate cependant dans la section d'investissement une diminution des AP destinées aux collèges et lycées.

A ce titre, le CÉSECÉM demande que la section investissement soit soutenue dans les prochains exercices budgétaires eu égard aux très mauvaises conditions de travail et d'apprentissage.

Les crédits alloués à la sécurité routière, aux infrastructures hydrauliques et aux équipements sociaux et de santé (Bus Santé, EHPAD, réservoirs) montrent une orientation vers les services essentiels.

Au regard des enjeux du territoire, le secteur de l'environnement est sous financé.

De plus, le CÉSECÉM constate que d'autres secteurs dont le sport, et le secteur associatif ne sont plus financés par la Collectivité Territoriale de la Martinique.

Cela conduit à leur disparition progressive (liquidations judiciaires de différentes ligues sportives par exemple), alors que dans le contexte actuel de violences il est impératif de faire de ces secteurs en souffrance une priorité stratégique.

Par ailleurs, le CÉSECÉM attire l'attention sur les difficultés rencontrées par les attributaires institutionnels de subventions ou dotations de fonctionnement lorsqu'ils observent des retards dans la liquidation de ces sommes.

Pour résumer, le CÉSECÉM observe que :

- Le poids des restes à réaliser en investissement (30,4 M€) souligne les difficultés récurrentes d'exécution, pouvant entraîner des retards, des surcoûts ou une perte d'efficacité ;
- La dispersion des opérations et le recours à de nombreuses aides ponctuelles nuisent à la lisibilité d'une stratégie d'aménagement cohérente ;
- Certaines programmations apparaissent peu structurantes ou insuffisamment articulées entre elles (ex. aides à l'habitat, interventions sur équipements culturels ou sportifs).

Recommandations :

- Identifier clairement les projets d'envergures prioritaires ;
- Encourager une programmation pluriannuelle cohérente, articulée autour de grandes priorités stratégiques clairement identifiées (transition écologique, égalité des territoires, attractivité économique...) en formalisant un Plan Pluriannuel d'Investissement ;

- Mieux articuler les investissements aux enjeux de résilience, d'attractivité et de cohésion territoriale ;
- Mettre en cohérence les programmations budgétaires avec la réalité des capacités de réalisation opérationnelle.

3. Des choix sociaux affirmés mais soumis à contraintes :

- Le BS 2025 renforce des dispositifs de solidarité (APA, PCH, hébergements sociaux, aide aux jeunes...), ce qui est à saluer dans un contexte de forte précarité sociale.
- Cependant, ces dispositifs restent dépendants de financements externes (CNSA, ARS...), ce qui fragilise leur pérennité.
- L'augmentation des crédits alloués à certains dispositifs (APA) contraste avec la faible lisibilité sur les indicateurs d'impact social.

Recommandation :

- Le CÉSECÉM recommande d'associer à ces dépenses des objectifs mesurables et des indicateurs de résultats, dans une logique d'évaluation des politiques publiques.

4. Une gestion rigoureuse, mais perfectible en matière d'exécution budgétaire :

- Le BS 2025 reprend un volume conséquent de restes à réaliser : plus de 74 M€ de crédits non consommés en 2024, dont 44 M€ en fonctionnement ;
- Cela interroge sur la planification et la capacité d'exécution réelle de la collectivité ;
- Le recours aux virements de crédits reste limité, ce qui montre un certain pilotage rigoureux, mais également un manque d'agilité budgétaire.

Recommandation :

- Le CÉSECÉM encourage la CTM à renforcer l'analyse des causes de sous-exécution, améliorer les outils de programmation et de pilotage budgétaire, en particulier sur les dépenses de fonctionnement.

5. Gouvernance budgétaire et transparence à améliorer :

- Le volume important d'autorisations de programme (plus de 5,3 Mds € cumulés) et les nombreuses annulations ou clôtures d'AP/AE montrent un système budgétaire complexe, parfois peu lisible ;
- Les justifications des annulations (absence d'engagements, reprogrammations, modifications d'organigramme) appellent à une meilleure anticipation et planification stratégique des projets.

Recommandation :

- Le CÉSECÉM encourage la CTM à moderniser la gouvernance des AP/AE par des critères de suivi et d'évaluation et engager une refonte méthodologique des AP/AE pour en améliorer la lisibilité, la priorisation et la cohérence avec les objectifs territoriaux.

CONCLUSION

Le Budget Supplémentaire 2025 met en lumière plusieurs défis :

- Une tension structurelle sur les ressources de fonctionnement ;
- Une programmation budgétaire à améliorer pour renforcer l'efficacité ;
- Une gouvernance stratégique encore perfectible.

Aussi, le CÉSECÉM recommande à la CTM de :

- Clarifier les priorités stratégiques d'investissement ;
- Renforcer la capacité d'exécution budgétaire, notamment la relance du BTP en Martinique ;
- Rendre plus lisible et plus cohérente la gouvernance financière, notamment via les AP/AE ;
- Mettre en œuvre l'évaluation de ses politiques publiques.

Avis adopté à l'unanimité des membres présents moins sept abstentions par la plénière du CÉSECÉM, du mardi 22 juillet 2025.